



Conditions d'inscription

Inscription

Le tarif préférentiel s'applique à toute nouvelle inscription reçue **jusqu'au mardi 30 septembre 2025 à 23h59** heure d'Europe centrale.

Le tarif inscription standard et sur place s'applique à toute nouvelle inscription reçue **à partir du mercredi 1^{er} octobre 2025**.

Si votre inscription au tarif préférentiel reste impayée au mercredi 1^{er} octobre 2025, celle-ci sera mise à jour au tarif standard ou sur place.

Le prix des ateliers de formation, correspondant aux coûts pédagogiques (animation de la formation et supports pédagogiques) et aux frais annexes, est inclus dans le prix d'inscription aux 36e Assises nationales de la CNCC et ne peut être dissocié.

A noter que dans le cadre des Assises, les ateliers de formation ne bénéficient pas de financement par des fonds publics ou mutualisés (financement par un opérateur de compétences, par la commission mentionnée à l'article L. 6323-17-6, par l'État, par les régions, par la Caisse des dépôts et consignations, par Pôle emploi ou par l'Agefiph).

Modification & annulation

Les annulations de votre inscription doivent être annoncées par courriel à l'adresse inscription@assises-cncc.fr.

- Pour toute annulation notifiée jusqu'au **mardi 30 septembre 2025 inclus** : **50% des sommes versées seront retenues à titre de frais administratifs**.
- Pour toute annulation notifiée à partir du **mercredi 1^{er} octobre 2025** : **aucun remboursement ne sera possible**.

Les changements de nom ne sont pas acceptés mais considérés comme des nouvelles inscriptions pour lesquelles un règlement sera demandé. Des frais de dossier d'un montant de **40 € TTC par inscription seront facturés pour toute modification d'inscription ou de réservation**.

Si un badge est perdu ou oublié sur place, des frais administratifs de **80 € TTC** seront facturés pour la réimpression du badge après vérification d'identité (passeport, permis de conduire ou autres pièces d'identité reconnues).

Droit de rétractation

Le Client professionnel bénéficie d'un droit de rétractation dans les conditions prévues par l'article L 221-3 du Code de la Consommation.

Lorsque le Client est un consommateur au sens de l'article préliminaire de la partie Législative du Code de la Consommation, c'est-à-dire une personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son



activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale, il dispose, conformément aux dispositions de l'article L 121-21 du Code de la Consommation, et sauf dans le cas expressément prévu ci-dessous, d'un délai de (14) jours à compter de sa confirmation d'inscription pour se rétracter, sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités. Si le délai de 14 jours expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

En cas d'exercice du droit de rétractation, le Client devra transmettre à l'Organisateur dans le délai imparti le bordereau de rétractation ci-après par lettre (de préférence recommandée avec accusé de réception) à l'adresse suivante ANCC 2025 / mci group France – 25 rue Anatole France – CS70139 – 92532 Levallois-Perret Cedex. Le délai de rétractation prévu ci-dessus n'est pas applicable si le Client a volontairement et par écrit renoncé à l'exercice de son droit de rétractation lors de son inscription.

Cependant ce délai prend fin 15 jours avant le début de l'Evènement.

En cas d'exercice conforme du droit de rétractation, l'Organisateur remboursera les sommes réglées lors de la commande, ce par tout moyen et dans un délai ne pouvant excéder 14 jours à compter de la date d'exercice du droit de rétractation.

Conditions de paiement

- **Carte de crédit** : seules EuroCard/MasterCard, Visa et American Express sont acceptées.
- **Virement bancaire** : nous vous invitons à utiliser les coordonnées ci-dessous :

Mci group France, 25 rue Anatole France, Levallois-Perret, France
Banque : LCL - Banque des Entreprises – Centre d'Affaires Entreprises Grands Comptes – 18 rue de la République – 69002 Lyon
SWIFT : CRLYFRPPXXX
IBAN : FR91 3000 2056 6600 0006 0133 P15
Date d'échéance : à réception.

Tous les paiements doivent être effectués en Euros (EUR). La TVA peut être augmentée sans préavis, et ces changements seront reflétés dans le prix final.

Merci d'indiquer votre numéro de référence lors de chaque paiement comme ci-après (**ANCC25-I/XX**). Tous les frais sont à la charge du client.

Veuillez noter que les paiements par chèques personnels ne sont pas acceptés.

Dès la fin de votre enregistrement en ligne, vous recevrez une facture correspondant à vos réservations. Cette facture tient lieu de contrat. Une fois celle-ci éditée, les conditions de paiement et d'annulation s'appliquent.

La totalité des sommes dues doivent parvenir à mci group France avant le début des Assises, soit par virement bancaire soit par carte de crédit ; si l'ensemble de vos factures n'est pas soldé, nous ne serons pas en mesure de vous remettre votre badge.

A compter du **mercredi 19 novembre 2025**, seuls les paiements par carte de crédit seront acceptés.

Pour toute modification et/ou nouvel enregistrement effectué sur site, vous devrez vous acquitter directement de la somme totale due (en espèces ou par carte de crédit).



Conformément à la Directive 2011/7/EU émanant de la Banque Centrale Européenne, des frais de 8% seront facturés pour tout retard de paiement.

Les remboursements éventuels se feront **APRÈS** les Assises CNCC 2025 et aucune demande de remboursement ne pourra être acceptée après le 5 janvier 2026.

Procédure de groupe

À réception de votre règlement, nous vous ferons parvenir par courriel un lien internet vous donnant un accès direct et personnalisé à notre outil de gestion de votre groupe.

- Via cet outil personnalisé, vous serez en mesure de rentrer les détails de vos participants et leur attribuer les différentes inscriptions et/ou réservations d'hôtel.
- Vous disposez de suffisamment de temps (avant **le mardi 4 novembre 2025**) pour finaliser votre groupe et la liste de vos participants.
- Toute modification et/ou annulation doit être communiquée par courriel à mci group France pour être validée (veuillez-vous référer aux points « Modification & Annulation » ci-dessus, pour les frais relatifs à ces opérations).

Conditions générales

Assurance, désistement et responsabilité :

Il est recommandé aux participants d'obtenir la couverture assurance adéquate pour leur voyage (santé, accident, rapatriement, annulation, vol) avant de partir. Les Assises CNCC 2025 et mci group France en tant qu'organisateur ne portent aucune responsabilité en cas d'accident dû ou provoqué par les participants et personnes accompagnantes pendant ou à la suite de la Conférence ni pendant aucun des événements organisés autour de celle-ci.

Les Assises CNCC 2025 et ou leur agent mci group France et/ou ses propres agents peuvent le cas échéant, et pour toute raison indépendante de leur volonté, annuler ou modifier, sans préavis, les Assises CNCC 2025 et/ou son contenu ou tous horaires, plans ou activités liés directement ou indirectement à ladite manifestation. Aucune compensation ne sera accordée pour les dommages pouvant résulter de telles modifications ou annulations. En outre – et à l'exception de tout dommage intentionnel ou négligence grave de la part des Assises CNCC 2025 et / ou de leur agent mci group France et / ou de ses propres agents – ni les Assises CNCC 2025, ni leur agent mci group France ni ses propres agents ne seront responsables des dommages directs ou indirects, y compris les dommages immatériels, subis par les participants du fait du non-respect des clauses de ce document.

En ces circonstances, les Assises CNCC 25 se réservent le droit soit de retenir la totalité des frais d'inscription et de les utiliser pour un futur congrès des Assises CNCC, soit de rembourser les frais d'inscription après avoir déduit les frais déjà encourus lors de l'organisation du congrès et qui n'ont pu être récupérés de tiers.

Les Assises CNCC 2025 se réservent le droit de modifier le programme qui n'est publié qu'à titre indicatif. La demande d'inscription aux conférences plénières et aux ateliers de formation est obligatoire dès l'inscription aux Assises pour pouvoir y assister. Le choix des ateliers ne sera pas modifiable.



En validant votre inscription aux ateliers de formation, vous confirmez avoir pris connaissance du public concerné, des prérequis, et du programme des ateliers sélectionnés, et vous acceptez le règlement intérieur applicable aux participants ci-après : <https://formation.cncc.fr/reglement>.

Toute inscription est subordonnée à la création préalable par le cabinet de rattachement (ci-après « Client ») et le Participant d'un compte sur la plateforme de formation intégrée Jinius <https://espaces.jinius.fr> (ci-après « Espace Jinius »).

Il incombe au Client et au Participant de s'assurer qu'ils disposent d'une configuration logicielle et matérielle compatible avec l'ensemble des services offerts par CNCC FORMATION et correspondant aux caractéristiques communiquées sur l'Espace Jinius.

Il appartient au Client et au Participant de s'assurer qu'ils disposent d'une protection adéquate contre toute forme d'intrusion liée à l'utilisation d'Internet, et tout particulièrement contre les virus informatiques. CNCC FORMATION ne saurait être responsable des incidents liés à l'utilisation de l'Espace Jinius et/ou de tout service auquel CNCC FORMATION donne accès pour les besoins des Formations.

En cas de difficulté, une hotline est mise à disposition. Elle peut être contactée par téléphone au 01.59.03.12.61, et par courriel à l'adresse : assistance@jinius.fr.

Les droits de propriété intellectuelle grevant les supports numériques mis à disposition des Participants dans le cadre des ateliers de formation sont la propriété exclusive de CNCC FORMATION. En conséquence, toute reproduction, représentation ou diffusion, intégrale ou partielle, cession ou transmission des supports par quelque moyen que ce soit, sans accord préalable écrit de CNCC FORMATION sont interdites, sous peine de poursuites judiciaires.

Les supports pédagogiques sont consultables ou téléchargeables par les Participants depuis l'Espace Participant Jinius sous réserve d'avoir assisté à l'atelier et d'avoir complété le questionnaire d'appréciation mentionné. Il reste disponible dans l'Espace Participant Jinius pendant 375 jours suivant la date de tenue de l'atelier.

Les Assises CNCC 2025 ne sont en aucun cas responsables de dommages matériels ou corporels encourus par les participants lors du Congrès. Chaque participant doit s'assurer en conséquence.

En participant au congrès, vous déchargez les Assises CNCC 2025, ses membres, collaborateurs, employés, directeurs et administrateurs, ainsi que mci group France, de toute responsabilité relative aux éventuels dommages, pertes, dépenses ou blessures que vous pourriez subir dans le cadre de cette ou ces manifestations, y compris, dans les limites prévues par la loi, ceux causés entièrement ou en partie par les parties mentionnées ci-dessus (inclusivement mais pas exclusivement ceux dus à la négligence, à la négligence grave et à la témérité). Cette décharge de responsabilité lie vos héritiers, exécuteurs testamentaires, fondés de pouvoir, successeurs et cessionnaires.

Déroulement des ateliers de formation :

Les ateliers de formation sont réalisés conformément à un programme pédagogique détaillé publié sur le site des 36èmes Assises.

En fonction d'objectifs déterminés, il précise :

- le public-cible,
- les objectifs professionnels,
- les questions traitées lors de la formation,
- les bénéfices attendus pour les Participants,
- le niveau de connaissance préalable requis des Participants pour suivre la formation,
- les moyens pédagogiques mis en oeuvre,
- les moyens permettant d'apprécier l'acquisition des connaissances à l'issue de la formation.

Le Participant reçoit par e-mail de la CNCC avant le début des Assises le récapitulatif de ses choix d'ateliers, valant convocation, et précisant le lieu, la date et les horaires des conférences et des ateliers de formation. Le Participant reçoit dans son Espace Entreprise Jinius, une convention de formation professionnelle dès enregistrement dans les ateliers choisis. Cette convention doit être téléversée signée depuis l'Espace Entreprise Jinius avant l'ouverture des 36èmes Assises nationales.



Chaque participant recevra par mail son badge d'accès aux 36ème Assises nationales, et devra préalablement l'imprimer. Ce badge servira de dispositif pour l'émargement de présence. Il conviendra, pour les ateliers de badger à chaque entrée et sortie des salles de formation. CNCC FORMATION se réserve le droit d'exclure, et ce à tout moment, tout Participant dont le comportement gênerait le bon déroulement des ateliers et/ou manquerait gravement au règlement intérieur de CNCC FORMATION applicable aux Participants.

L'acquisition des connaissances sera évaluée à l'issue de chaque atelier de formation, par le moyen d'un test de validation des connaissances en ligne depuis l'Espace Participant Jinius portant sur l'ensemble de la formation (ci-après dénommé le « Test de Validation des Connaissances »). Il sera demandé à chacun des Participants à l'issue de chaque atelier de formation de remplir un questionnaire d'appréciation sur la qualité du support pédagogique et de l'animation.

Ce questionnaire fait l'objet d'une analyse attentive permettant à CNCC FORMATION d'améliorer la qualité des formations dispensées. Pour chaque atelier de formation, une attestation de formation est mise à disposition du Participant dans l'Espace Participant Jinius sous réserve que le Participant ait :

- Suivi l'intégralité de l'atelier de formation. Le Participant devra badger à l'entrée et à la sortie en salle. En cas d'absence de badgeage ou en cas de suivi partiel, le participant sera considéré comme absent.
- Réalisé le Test de Validation des Connaissances. A défaut d'avoir effectué le test de validation des connaissances dans un délai de 8 jours ouvrés suivant la date de l'atelier, l'attestation de formation fera apparaître que le Participant ne l'a pas réalisé.

Pour toute réclamation, le Client peut adresser un mail au plus tard 8 jours ouvrés à l'issue des ateliers de formation dispensés à cnccservices.formation@cncc.fr. CNCC Formation s'engage à faire un retour sous huit jours ouvrés à compter de la réception de la réclamation. Le délai de réponse peut toutefois être allongé en période estivale ou en période de fêtes de fin d'année.

Force majeure :

Les Assises CNCC 2025, mci group France et les hôtels se dégagent de toute responsabilité pour la non-exécution partielle ou totale du présent contrat comme résultat d'un événement fortuit, d'un acte causé par un tiers ou un cas de force majeure tels que : mesures d'urgence instaurées par le gouvernement ou les autorités locales ; actes de terrorisme, grève totale ou partielle, guerre, fermeture, inondation, incendie, causes naturelles, ou toute autre cause indépendante de la volonté des hôtels et qui les empêcherait d'accueillir les clients des Assises CNCC 2025 ou de mci group France ou si, pour les mêmes raisons, la manifestation est annulée par les Assises CNCC 2025 ou mci group France.

Diffusion photographique / vidéographique

Pendant le congrès, les Assises CNCC 2025 procéderont à des captations photographiques, vidéographiques et sonores. Ce matériel sera utilisé dans les bulletins d'information et d'autres supports promotionnels des Assises CNCC 2025, sous forme imprimée, électronique ou autre, y compris le site Web. En participant à cette conférence, vous autorisez les Assises CNCC 2026 à utiliser à des fins pédagogiques ou promotionnelles, dans ses publications (imprimés, site Web ou n'importe quel autre support), votre photographie, votre image ou des enregistrements audio/vidéo de votre personne, en totalité ou en partie, sans restriction ni limite. Les Assises CNCC, les membres de sa direction, ses employés et toutes les personnes concernées sont déchargées de toute responsabilité liée à la captation, à la numérisation ou à la publication d'entretiens, de photographies, d'images informatiques et d'extraits audio/vidéo. Si vous ne souhaitez pas être photographié/e ou enregistré/e en vidéo, veuillez en informer les personnes chargées des captations.



Visa

Une lettre d'invitation personnalisée à des fins de demande de visa peut être envoyée aux participants ayant une **inscription confirmée et entièrement payée**.

La lettre est destinée à aider les participants à obtenir le financement de leur voyage ou à obtenir un visa, mais **n'implique en aucune manière une quelconque aide ou participation financière de la part des organisateurs**.

En cas de refus d'une demande de visa, l'intégralité des frais d'inscription ne pourront pas être **remboursés** par les organisateurs.

Nous vous invitons par ailleurs à vérifier auprès des services des Consulats ou Ambassades de France <https://www.diplomatie.gouv.fr/en/coming-to-france> quels types de documents sont nécessaires pour demander votre visa car cela peut varier d'un pays à l'autre.

Nous vous rappelons que **la demande de visa peut prendre du temps** et que vous devez initier votre demande suffisamment en amont du congrès.